



SNES

AIX - MARSEILLE

PRIX : 2 € - MENSUEL - N° 320 - MAI 2010

Plan d'urgence *Pour tous savoir(s)*

Colloque de relance du service public d'éducation

Vendredi 18 juin 14 h-17 h
IUFM Canebière

Plan d'urgence pour l'éducation.

Dans notre Académie, des secteurs les plus divers et les plus éloignés au coeur des zones urbaines, telles les agglomérations marseillaise ou avignonnaise, comme dans les zones rurales des départements alpins, la crise pèse sur des populations déjà fragilisées par les difficultés socio-économiques anciennes. La rigueur budgétaire imposée au secteur éducatif aggrave la situation. Dans une académie chroniquement sous-dotée, réduire de 10% en 7 ans le nombre d'enseignants a des conséquences déléteres. Impossible de relancer l'ascenseur social dans un tel contexte. Le gouvernement le sait, qui abandonne toute perspective de démocratisation, d'accès aux qualifications, renoncement camouflé par la promotion de quelques représentants des "minorités visibles". Le discours sur le mérite ne sert en effet qu'à identifier les rares exceptions qui viendront confirmer l'implacable règle de la mise à l'écart de quartiers et de populations entières.

Nous faisons, avec de nombreuses autres forces progressistes, qu'elles soient syndicales, associatives ou politiques, l'analyse qu'il n'y a pas d'avenir dans une société qui multiplie les inégalités et les cloisonnements. Bien que l'Ecole ne puisse pas tout, elle peut beaucoup, et notamment redonner une perspective et un espoir à

une jeunesse qui désespère de son avenir. Cela passe par un projet éducatif ambitieux et généreux qui remette le droit à la culture, à l'instruction et à la formation au centre du système. Ce n'est pas ce que cherche à faire ce gouvernement, dont chaque nouvelle proposition est marquée au sceau du tri social et de l'exclusion précoce.

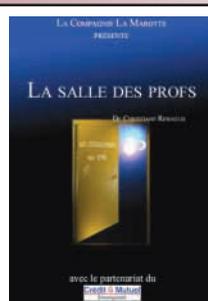
Il faudra procéder en deux temps.

Dans l'immédiat, un plan d'urgence permettrait de mettre en place des dispositifs renforcés de scolarisation pour sortir de l'ornière les jeunes aujourd'hui en butte à l'échec scolaire, en particulier en collège, et à la marginalisation sociale.

Oui, il faut du soutien, oui il faut de l'individualisation, un encadrement éducatif et social des élèves les plus fragiles, mais cela doit se faire avec l'objectif de ramener dans les meilleurs délais les élèves dans des dispositifs d'instruction et de formation dans le but d'acquérir à terme les savoirs et les compétences nécessaires à "tout honnête homme" du XXIème siècle.

A ces fins, il faut enrichir le temps scolaire, multiplier les dédoublements et les travaux en petits groupes, diversifier l'acte d'enseignement et les activités scolaires, mettre en place un suivi rapproché par des équipes ...

(suite page 3)



«La salle des profs ou les coulisses du ciel»

(www.la-marotte.com)

C'est le titre de la pièce de théâtre de Christine Renauld, jouée par la troupe La Marotte que nos partenaires du Crédit Mutuel proposent aux enseignants dans le cadre de l'assemblée générale annuelle du CME Aix-Marseille qui a lieu le mercredi 26 mai à 17 heures.

Cette pièce, mise en scène par Anne Durand "se donne pour principal objectif de présenter les profs sans complaisance mais avec la plus grande sympathie", "dédiée, ajoute la note d'intention, à tous les profs qui nous ont fait rêver... elle tranche sur beaucoup de discours ambiants".

Les profs sont des artistes, les profs sont des poètes, les profs sont des comédiens.

La classe est leur théâtre et la salle des profs les coulisses...

Le spectacle a lieu au

**World Trade Center
CCI de Marseille**

(derrière le Centre Bourse)

**2, rue Henri Barbusse
à 18 h 30**

Entrée libre sur réservation
au 0800 009 140 (numéro vert)

Nouveaux programmes Prendre la parole

Au lieu de partir des savoirs qu'il faut transmettre pour définir le lycée de demain, le gouvernement, on le sait, fait l'inverse : d'abord les choix budgétaires, puis les structures, enfin les savoirs. C'est ainsi que la consultation des programmes arrive en fin de processus, dans un temps contraint et sous une forme que le SNES a fortement dénoncée.

Cependant les experts de terrain porteurs de la démocratisation des savoirs que nous sommes, ne sauraient se laisser confisquer l'élaboration des programmes. Le SNES appelle donc les collègues à investir la consultation sur Eduscol, à s'en emparer pour porter nos désaccords et nos propositions sur les programmes, les horaires, l'organisation des enseignements.

Pour plus d'informations voir :
www.snes.edu et www.aix.snes.edu

Caroline Chevè

Collèges La coupe est pleine !

La pénibilité au travail dans les collèges n'est pas près de diminuer à la rentrée prochaine. La restriction des DGH dictée par les suppressions de postes va imposer non seulement l'augmentation des services partagés sur plusieurs établissements, des mesures de cartes scolaires, des effectifs plus chargés par classe, des HSA, mais aussi la réduction des dispositifs pédagogiques qui permettent d'enseigner dans de bonnes conditions (dédouplements, heures de soutien, dispositifs spécifiques...).

A l'évaluation du B2i, du niveau A2 en langue vivante, du passage de l'ASSR vient s'ajouter de surcroît le livret de compétences du socle commun, dont l'attestation sera nécessaire pour l'obtention du brevet. Les critères d'évaluation binaire d'items, souvent au carrefour entre plusieurs disciplines, doivent être définis par chaque établissement, ce qui représente un travail considérable.

Cette charge de travail est encore plus insupportable dans les établissements difficiles. Pourtant le gouvernement s'entête à dégrader leur situation. Après le recentrage des ZEP sur les "Ambition Réussite" en 2006, Luc Chatel, en clôture des Etats Généraux sur la violence à l'école, a annoncé une étape supplémentaire : les CLAIR. Au nombre de cent dès la rentrée prochaine, ces établissements (Collège Lycée Ambition Innovation Réussite) auront vocation à se substituer aux RAR, réduisant encore la voilure de l'éducation prioritaire. Ils seraient le lieu de toutes les dérèglementations, tant pour les élèves que pour les personnels : validation du socle commun comme unique objectif, recrutement des personnels par le chef d'établissement.

Les mesures du gouvernement en direction des collèges (recentrage sur le socle, mesures inefficaces de lutte contre la violence ou l'absentéisme) tournent le dos à toute ambition scolaire, enferment une grande partie de la jeunesse dans une impasse. Il est de notre responsabilité de proposer des mesures alternatives ; chaque établissement doit faire l'état de ses besoins pour étayer un plan d'urgence académique.

**Stage collège
Jeudi 10 juin - 9h-17h
Collège Jas de Bouffan
Aix-en-Provence**
En présence de *Frédérique Rolet,*
co-secrétaire générale du SNES

Pré-inscription sur s3aix@snes.edu

Julien Weisz et Michèle Potoudis

Orientation

Le ministère tranche dans le vif !

Le MEN se positionne enfin sur l'activité des CO-Psy avec un projet de refonte des missions des personnels d'orientation sans référence ni au statut ni au rattachement en CIO. Leur intervention est inscrite au sein du service public d'Orientation Tout au Long de la Vie. Dans l'Education Nationale, leur rôle est réduit à l'accueil des publics à besoins très particuliers (handicap, décrochage...), à une fonction d'ingénierie du PDMF⁽¹⁾, d'expertise auprès des chefs d'établissement.

Exit les missions de participation à la réussite et à l'orientation de tous les élèves ! Exit les CIO !

Le texte renvoie au conseil pédagogique l'organisation de l'orientation et attribue la mission aux enseignants ; il présuppose une "compétence à s'orienter" (Cf. le pilier 7 du socle commun) qu'il faut évaluer : dans ce cadre, l'évaluation de l'élève sera forcément celle de l'enseignant !



L'intérêt pour l'élève ? Augmenter l'employabilité, la flexibilité de futurs salariés. Rationaliser la gestion des flux. Développer un réseau d'aide à l'insertion là où il y avait un véritable service d'orientation scolaire. Renforcer l'émiettement des missions des enseignants.

Ce projet est inacceptable. Il confirme l'abandon de toute volonté de démocratisation du système, de mise en œuvre dans les établissements d'un travail pluri-professionnel à destination de tous les élèves.

Michèle Larroquette et Jean-Philippe Kunegel

⁽¹⁾ PDMF : Parcours de Découverte des Métiers et des Formations de la 5^e à la Terminale.

Profession résistance

Nos professions ont mené cette année des luttes majeures sur les questions éducatives : réforme des lycées, formation des maîtres, orientation, suppressions de postes, réforme insidieuse du collège. Les logiques gouvernementales tendent à modifier profondément le sens de nos métiers et à restructurer le service public d'éducation autour de principes libéraux : logiques managériales de gestion des établissements, mise en concurrence, évaluation de la performance.

Malgré nos fortes mobilisations, malgré le soutien de l'opinion, malgré la sanction dans les urnes, le gouvernement passe en force sur chacun de ces dossiers, annonce la poursuite des suppressions de postes en 2011 (à nouveau 16 000 suppressions d'emplois dans l'Education Nationale), prépare une dégradation insupportable de nos pensions de retraite.

A ce stade, la préparation de la rentrée scolaire se déroule dans chaque établissement sous le signe de la résistance : refus d'organiser l'accueil des lauréats des concours dans les conditions prévues par le ministère, des heures supplémentaires, de la mise en œuvre de la réforme du lycée, du livret de compétences en collège, des groupes de compétences en langues...

Le SNES soutient, encourage et organise au troisième trimestre la résistance professionnelle à ces évolutions imposées. Oui, le partage des savoirs et du capital symbolique, oui la démocratisation du patrimoine culturel et l'élaboration d'une culture commune partagée par tous, oui les poursuites d'étude et l'émancipation de la jeunesse sont au fondement de notre identité professionnelle et ils le resteront.

Les chefs d'établissement parlent de "conflit de basse intensité" pour rendre compte de l'ambiance qui règne dans les collèges et les lycées. Organisons collectivement la défense quotidienne de nos métiers et préparons les déflagrations de haute intensité qui ne vont pas manquer d'éclater au cours du prochain semestre sur la politique éducative, les services publics et les retraites.

Laurent Tramoni

Revalorisation

Quelques miettes pour les jeunes enseignants !

Luc Chatel est parti d'un principe clair : le coût de la revalorisation n'excédera pas la moitié des économies réalisées par le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Il en ressort des mesures qui ne concernent qu'un quart des personnels, ceux qui ont moins de sept ans d'ancienneté. Les nouveaux recrutés au master débiteront à l'actuel échelon 3 revalorisé de quinze points d'indice pour les certifiés (soit 58 euros), et onze pour les agrégés (48 euros). Les jeunes enseignants déjà recrutés gagneront en moyenne 600 euros par an jusqu'à leur sixième année d'exercice. Au bout de 6 années de carrière, la rémunération de tous ces jeunes enseignants sera exactement la même que celle qui existe aujourd'hui.

Bien loin des promesses du Président, le bilan de cette revalorisation correspond à un gain de 1,50 à 30 euros par moi sur l'ensemble de la carrière pour un quart des collègues. Et rien pour les autres.

Le SNES exige une réelle revalorisation pour tous, au niveau salarial mais aussi au niveau du métier et des conditions de travail sans cesse dégradées.

Julien Weisz et Mathilde Freu

Stagiaires à 18 heures...

Et même au-delà !

Le Ministre a chargé les Recteurs d'organiser localement l'année de stage, et partout cela se fait en dépit du bon sens. A Aix-Marseille, il est prévu que les tuteurs, non déchargés, "accompagnent" les stagiaires durant les six premières semaines de l'année scolaire. Les néo-recrutés bénéficieraient ensuite, vers février-mars, de trois semaines de formation à l'Université. Une autre partie de la formation se ferait sous forme de stage, en plus du temps de travail, rémunérée en heures supplémentaires ! Le rectorat pousse loin la provocation en demandant aux professeurs stagiaires de se former en plus de leurs 18 heures de cours par semaine.

Le SNES continue de demander le retrait de cette réforme de la formation initiale et appelle les personnels à faire passer des vœux en CA et à informer les parents des conditions d'exercice de ces jeunes collègues à la rentrée prochaine (propositions de texte et de tracts sur www.snes.edu).

Emilie Gendry et Julien Weisz

(suite de la page 1)

Plan d'urgence pour l'éducation

... pluri-professionnelles composées d'enseignants, de CPE, de psychologues conseillers d'orientation, d'assistantes sociales et d'infirmières. Fadela Amara évoquait un Plan Marshall pour les banlieues : il n'a bien entendu pas vu le jour. Pourtant, c'est bien d'un investissement massif de l'Etat dont nos élèves ont besoin sans attendre.

Par ailleurs, un nouveau projet d'école progressiste destiné à assurer la réussite des générations futures reste à définir. Très prochainement, arriveront dans nos collèges les générations issues du "babyboom" de l'an 2000. De quel projet éducatif seront porteuses les forces progressistes pour permettre à notre pays de reconstruire du lien social, pour élaborer une culture commune moderne partagée par le plus grand nombre et non préemptée par une élite ou asservie aux lois du marché, pour permettre aux citoyens de s'approprier demain la société de la connaissance et la rendre propice à leur propre émancipation, pour conquérir des espaces d'action, d'intervention et d'invention sur leur travail et sur leur société?

Après trois ans de Sarkozysme ronflant, il est temps pour les citoyens de bonne volonté d'inventer un autre projet de société. Le SNES entend y prendre sa part. C'est tout le sens que nous entendons donner à notre colloque du vendredi 18 juin 2010 et à notre adresse à tous les enseignants pour qu'ils se saisissent de la démarche du "plan d'urgence", le fassent fructifier dans les établissements par des propositions concrètes, contactent en ce sens les parents d'élèves afin de créer ce mouvement majoritaire de défense et de promotion de l'école publique dont nous avons besoin.

Laurent Tramoni

Pour tous savoir(s)

Colloque de relance du service public d'éducation

Vendredi 18 juin 14 h-17 h

IUFM Canebière

Retraites : le match retour

Financer les retraites, c'est possible. A condition de faire voler en éclats les dogmes de la majorité présidentielle.

Certes, le rapport actifs/retraités va évoluer au cours des prochaines décennies. Mais plusieurs leviers pourraient être activés pour corriger cette évolution.

Le premier consiste à modifier la répartition de la richesse produite au profit des salariés, en adoptant des politiques favorables à l'emploi et aux augmentations de salaires.

Le second, à rebours du dogme de la baisse des prélèvements obligatoires, consiste à lisser dans le temps une augmentation des cotisations, en particulier patronales, et à élargir leur assiette.

Enfin, les perspectives de recul de la démographie entraîneront nécessairement de nouvelles arrivées en provenance de l'immigration.

Il n'y a pas de fatalité au recul de l'âge légal de départ en retraite, à l'allongement de la durée de cotisation, à la modification des modalités de calcul des pensions.

La FSU est attachée au maintien du régime général par répartition pour les salariés du privé. Elle l'est tout autant au code des pensions, élément fondamental du statut général de la fonction publique, qui institue les pensions des fonctionnaires comme un salaire continué après la cessation d'activité.

Parce que, quand on a été au service de l'Etat, la Nation s'engage à garantir à ses agents un revenu suffisant tout au long de leur vie, à les protéger des risques et des aléas liés à la fin de l'activité et s'assurer ainsi de leur absolue loyauté et dévouement à l'intérêt commun.

C'est pour cela que les pensions des fonctionnaires ne sont pas financées par des cotisations à une quelconque caisse de retraite mais bien inscrites au budget de l'Etat.

C'est pour cela que toute réforme devra être évaluée à l'aune du "taux de remplacement", à savoir le rapport entre le dernier salaire d'activité perçu et le montant de la pension de retraite (75% pour 37,5 annuités avant la réforme de 2003).

Laurent Tramoni



réduit le chômage". Ainsi Denis Sieffert dénonce dans *Politis* (04/02/10) les "économistes" qui apportent de l'eau au moulin de la thèse sarko-patronale... Personne n'a jamais songé à mettre en avant le poids démographique des personnes âgées pour parler d'autre chose que du financement des retraites des seuls salariés.

Pour deux raisons : la retraite est une rémunération continuée du travail, il s'agit de la répartition de la plus value créée par le travail...

Les pères soupes des maisons de retraite sont fort heureux du poids démographique des personnes âgées surtout quand elles ont des moyens financiers suffisants ; cela ne les empêche pas de sous-payer leur personnel et de permettre ainsi dans la plupart de ces maisons fort rentables pour les actionnaires, y compris lorsqu'il s'agit de telle étoile retraitée du football, de laisser se développer un turn over inquiétant de personnels généralement mal formés.

Feu M. Séguin avait naguère pointé les manques à gagner pour la protection sociale et les ressources de l'Etat des commodités fiscales mises en place pour exonérer certains de tout effort contributif sérieux à la redistribution des richesses.

Le "marqueur du quinquennat", ce sera cette pluie de cadeaux et d'exonérations pour les riches au moment où on prétend encore amputer les salariés d'une part plus grande du résultat de leurs efforts.

La réforme des retraites, c'est d'abord la volonté de récidive d'un hold-up sur le travail... Et pas de peine plancher pour ces crimes là ?

Le cas de la fonction publique

Comme le montrent bien le huit-pages de la FSU ou le quatre-pages du SNES, si la prévision démographique est peu fiable à l'horizon 2050, la prévision en matière d'évolution du PIB l'est beaucoup plus et celui de la France aura doublé, laissant ainsi dans une période de stabilité monétaire (curieux cet oubli d'un des effets de l'euro !) une manne bien plus importante à partager entre les contemporains. L'argument "économique" ne tient pas, reste l'idéologie libérale et sa volonté de limiter le champ d'intervention de l'Etat. Clausewitz, rappelle que les luttes entre les hommes reposent sur deux éléments différents : le sentiment hostile et l'intention hostile.

Dans le cas de la politique gouvernementale, la Fonction Publique est victime des deux : le sentiment parce que la droite sarkozyenne est, par son idéologie, qui n'est pas celle de l'Etat-providence, hostile à ce qui est Fonction Publique, service public, intérêt général, collectif...

L'intention, parce qu'il s'agit bien de mettre en œuvre une transformation profonde des rapports sociaux, ce que Denis Kessler appelait, voilà presque vingt ans déjà, la "refondation sociale", en s'en prenant à la Fonction Publique, et aux services publics, donc aux amortisseurs de crise, pour marchandiser tout ce qui peut l'être pour le plus grand profit des appétits privés. Il s'agit toujours de peser sur les salaires et sur les retraites, parce que c'est la même chose, une rémunération du travail. Et une Fonction Publique forte est un point d'appui pour tous les salariés.

Pour la Fonction Publique se rajoute dans la démarche annoncée une perversité de plus : s'en prendre, au nom de l'équité bien sûr, au calcul sur les six derniers mois en le mettant en regard avec les vingt-cinq années du privé, c'est à coup sûr préparer une baisse drastique du taux de remplacement, mais c'est aussi attaquer frontalement le principe même de la Fonction Publique de carrière.

La casse des garanties du statut de la Fonction Publique, la banalisation de la situation des fonctionnaires dans le monde salarial ne servent, par la confusion entretenue dans les esprits, que les bénéficiaires du gonflement continu de la part de plus-value confisquée par le capital au détriment du travail. Pour un PIB français de plus de 1900 milliards d'euros les équilibres peuvent être assurés dès aujourd'hui. *A fortiori* dans 40 ans...

Il s'agit bien d'un choix de civilisation.

Jean-Paul Beauquier

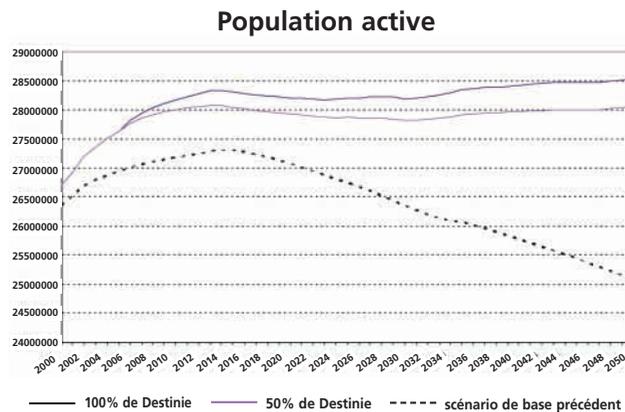
Il n'y a pas de problème des retraites...

Si l'argument démographique se vérifie quand on ne touche à rien d'autre, il tombe si l'on touche à la répartition des richesses en augmentant, par exemple, la part de la cotisation patronale, ou si l'on élargit l'assiette des cotisants en fouillant dans le maquis des exonérations fiscales, ou encore si l'on

Scénarios catastrophe et manipulations

La population active se maintient

Comme il apparaît dans le graphique ci-contre, issu des travaux du COR, alors que, selon les précédentes projections, le taux de fécondité devait s'effondrer, il n'en est rien. Les démographes prévoient maintenant un taux de 1,9 au lieu des 1,8 prévus antérieurement, soit un des taux de fécondité les plus élevés d'Europe.



Quant aux nombres de retraités, il devrait certes passer de 13 millions en 2007 à 21 millions en 2050. Mais cette augmentation sera le produit de deux facteurs : l'arrivée à l'âge de la retraite de la génération du baby-boom née entre 1945 et 1975 et l'allongement de la durée de la vie.

Le premier facteur est limité dans le temps. Entre 2036 et 2040 commenceront à arriver à la retraite les classes "creuses" qui ont suivi le baby-boom. Le nombre de nouveaux retraités diminuera alors brutalement.

Quant au second, il n'a pas l'importance qui lui avait été donnée au début des années 2000. L'espérance de vie à la naissance est inférieure à celle des anciennes projections, de 2 ans pour les femmes et de 0,5 ans pour les hommes. Le nombre de retraités en 2050 serait donc inférieur de 650 000 aux prévisions antérieures. L'allongement de l'espérance de vie serait de 0,44 trimestre tous les ans, bien loin de l'allongement d'un trimestre par an envisagé antérieurement.

Enfin, le solde migratoire doublerait par rapport aux précédentes prévisions : 100 000 personnes de plus chaque année au lieu de 50 000.

Au total, en 2050, "on compterait environ 69 personnes de 60 ans et plus pour 100 personnes de 20 à 59 ans". Ce qui est, bien sûr, plus élevé que la proportion de 2006 : 47 personnes de 60 ans et plus pour 100 personnes d'âge actif. Mais nous sommes très loin des scénarios catastrophe, la population en âge de travailler resterait en fait stable. **Jean-Luc Giordani**

Intégrer la productivité

Le COR estime que la productivité augmentera de 1,5 % par an pendant 40 ans. Cela signifie que la productivité actuelle du travail serait multipliée par plus de 1,8 en 2050.

Donc les 1,2 cotisants de 2050 produiraient autant que 2,2 cotisants aujourd'hui et beaucoup plus que les 1,8 du gouvernement.



Nos propositions

La FSU défend le système par répartition dans le privé et le Code des pensions dans la Fonction publique. Elle se bat contre les régressions en cours et à venir, et se prononce pour le droit à un départ en retraite à 60 ans avec un taux de remplacement de 75 %, calculé sur les six derniers mois, soit 37,5 annuités pour une retraite complète dans la Fonction publique.

Elle revendique la prise en compte gratuite des années d'études, la validation des périodes de précarité, le rétablissement des bonifications pour enfants et de la CPA. Pour la FSU, il faut accroître la part de la valeur ajoutée affectée aux salaires. Augmenter la part des dépenses pour les retraites de 4 à 5 points de PIB d'ici 2050 est tout à fait à notre portée : cela suppose d'y consacrer le quart des gains de productivité, soit une augmentation des cotisations de 0,375 point par an.

Les régimes de retraite sont financés par des cotisations prélevées sur les salaires ; l'élargissement à la valeur ajoutée des entreprises, la taxation des revenus financiers et des patrimoines doit permettre d'inscrire plus de solidarité dans le financement.

Financer les retraites C'est possible

Diverses études, émanant notamment du COR (Conseil d'orientation des retraites), évaluent le besoin supplémentaire de financement de l'actuel système de retraite entre 60 et 110 milliards d'euros à l'horizon de 2050. Le gouvernement veut imposer l'idée qu'il serait impossible que la nation assume cet effort. Quelques chiffres, rarement introduits dans le débat, montrent une tout autre réalité...

Stéphane Rio

x2! Le PIB va doubler en 20 ou 30 ans selon la croissance. Il passera de 2000 à 4000 milliards d'euros. Les 60 à 110 milliards supplémentaires pour les retraites seront à prélever sur ces 4000 milliards d'euros.

25 milliards

par an. C'est le montant des exonérations de cotisations sociales pour les entreprises.

60 milliards

par an. C'est le coût fiscal approximatif des paradis fiscaux pour la France.

10,5%

c'est la part des cotisations des entreprises pour la retraite. Elle était de 40% il y a 20 ans.

60 milliards

de cotisations supplémentaires. C'est ce qu'apporteraient 4 millions d'emplois, soit le nombre actuel de chômeurs.

Signez la pétition

«Faire entendre les exigences citoyennes sur les retraites»

Ce texte pétition a déjà été signé par des dizaines de milliers de personnes, dont des économistes, démographes et sociologues, des dirigeants politiques et syndicaux. Il présente les alternatives de financement des retraites. Il démontre que les mesures avancées par le gouvernement et le patronat ne sont qu'un leurre qui condamnera à la pauvreté la plupart des futurs retraités.

<http://petition.exigences-citoyennes-retraites.net>

CO-Psy

Pas de modification du temps de travail !

Conséquence indirecte de la reconquête du mois de juin, les procédures d'affectation empiètent sur le mois de juillet après la fin de l'année scolaire. Pour les CO-Psy, commencent les permanences de vacances consacrées essentiellement aux élèves sans solution tandis que se déroule la post-affectation qui distribue, entre juillet et septembre, les dernières places vacantes.

Fin mars, une lettre de cadrage des opérations a mis le feu aux poudres, nous imposant malgré les textes réglementaires sur le temps de service⁽¹⁾, une semaine de travail supplémentaire.

Demandée par le SNES, l'audience du 19 avril a été l'occasion de réajuster les choses : les jours travaillés en dehors de la durée légale de l'année scolaire (36 semaines) seront bien considérés comme service de vacances, donc inclus dans les 82 h 30 maximum dus au titre des permanences de vacances.

Il est vrai qu'il eût été saugrenu d'imposer en juillet la présence de tous les CO-Psy : la profession compte actuellement 25% de non titulaires dont les contrats se terminent le 30 juin !

Nul doute que notre hiérarchie reconnaît l'intérêt du travail des CO-Psy auprès des élèves sans solution. Mais pour le SNES, ce sont tous les élèves qui doivent pouvoir en bénéficier. La politique nationale actuelle remet en cause l'existence même des CO-Psy et des CIO. Au lieu d'un faux débat sur le temps de service, c'est un véritable plan d'urgence qui s'impose !

**Michèle Larroquette
et Jean-Philippe Kunegel**

(1) Arrêté du 04/09/2002 et Note de Service du 29/10/2002.

Calendrier des affectations MA, contractuels-CDI, CDD

5-27 mai : campagne de collecte des vœux d'affectation
<https://bv.ac-aix-marseille.fr/lilmac>
BA n° 492 du 3 mai 2010

9 juillet : commission d'affectation (CCPA) lycées et LP

27 août : commission d'affectation (CCPA) enseignement général

**N'oubliez pas de nous envoyer
votre fiche syndicale
nous renseignant sur vos vœux
pour que nous suivions votre dossier.
Elle est téléchargeable sur le site
www.aix.snes.edu
rubrique non titulaires**

Les CPE en lutte !

Face à la volonté de l'administration de forcer l'évolution des missions des CPE en dehors des textes légaux et sans aucune concertation avec les représentants des personnels, les élus nationaux et académiques ont



décidé de réagir par :

- La journée du 30 mars qui a été marquée par des stages regroupant des élus CPE dans toutes les académies. Celui de l'académie d'Aix-Marseille s'est déroulé au Lycée Fourcade de Gardanne et a regroupé une cinquantaine de collègues. Les échanges ont été riches à propos des nombreux thèmes abordés. Suite à ces échanges, le SNES a décidé de demander une audience auprès des IA-IPR-Vie scolaire, afin de leur soumettre les préoccupations des collègues, aussi bien en ce qui concerne la notation, la hors classe, l'avancement, le non respect de plus en plus fréquent de notre statut et de nos horaires de travail par les chefs d'établissement, le projet de vie scolaire ...
- Un regroupement le 5 mai après-midi devant

le ministère de plusieurs CPE de toutes les académies afin de nous faire entendre et d'être reçus par le ministère. A suivre...

Mohamed Atia

Auxiliaire de Vie Scolaire

Un vrai statut pour un vrai métier

Dans nos collèges et lycées nous cotoyons régulièrement les Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) et nous apprécions leur intervention. Ces personnels précaires, sous statut d'Assistant d'Education (AED) ou de Contrat Avenir Emploi (CAE), assurent la scolarité de plusieurs dizaines de milliers d'élèves en situation de handicap.

Ils interviennent aussi parfois pour aider des collègues, dans les mêmes situations de handicap, à faire cours dans de bonnes conditions.

Et pourtant l'Etat ne leur accorde aucun statut, qu'ils soient AED - et après les six années fatidiques, payées au SMIC, il n'y a plus d'avenir - ou CAE - et leur contrat d'un an n'est renouvelable qu'une fois.

Le SNES et la FSU revendiquent un véritable cadre statutaire, l'ouverture de concours dans la catégorie B pour ces collègues.

Employés par les Inspections Académiques ou directement par les chefs d'établissement, ils sont soumis à tous les arbitraires.

Dans chaque établissement, il faut que les syndiqués du SNES se préoccupent de ces situations, organisent avec les AVS et surveillants (AED) des heures d'information syndicale spécifiques, pour faire connaître leurs droits, les faire respecter et pour en gagner de nouveaux.

Dans chaque établissement une telle démarche peut, doit avoir lieu. N'hésitez pas à faire appel à la section académique si vous avez besoin d'aide et de conseils.

Alain Barlatier et Mélody Martin

Précarité

Dans le sens de la justice...

Quel sens donner aux stratégies de contournement du dialogue social du gouvernement, malgré ses multiples déclarations de lutte contre la précarité, sinon celui de l'injustice ? Car si M. Sarkozy clamait la titularisation, si M. Woerth affirmait travailler "d'arrache-pied" à la question des contractuels en l'inscrivant dans l'agenda social, il aura fallu toute l'énergie du SNES et de la FSU pour obtenir enfin un Comité Ministériel qui se tiendra prochainement. La FSU y présentera non seulement ses propositions sur le plan de titularisation qu'elle porte depuis plusieurs années et sur les mesures pour enrayer la dégradation des conditions d'emploi. Elle fera entendre son désaccord sur l'opacité de la gestion des non titulaires et rappellera l'illégalité du recours à la vacation.

Sur le plan académique, la CCP du 12 mai examine l'avancement des MA, des CDI, les cas de licenciements. Si vous recevez un avis défavorable, prenez contact avec le SNES !

Et poursuivons ensemble notre plan d'action pour l'emploi et contre la précarité !

Jocelyne François et Marie-Françoise Verdy

Hors-classe certifiés 2010

Les opérations pour la hors classe des certifiés 2010 se poursuivent. Il n'y a pas à faire acte de candidature : les collègues qui ont atteint le 7^e échelon de la classe normale au 31/12/2009 sont promouvables. Le chef d'établissement et l'IPR ont porté un avis pour l'accès à la hors classe entre le 1^{er} février et le 9 avril.

A partir de ces avis consultatifs et des propositions des élus des personnels, le recteur attribue un avis, élément déterminant pour l'accès à la hors classe.

A la veille d'une réforme redoutable des pensions de retraite, le SNES mettra tout en œuvre pour que l'accès à la hors classe soit effectivement ouvert aux collègues proches du départ en retraite et ayant parcouru l'ensemble des échelons de la classe normale.

Le chef d'établissement doit informer l'agent de l'avis qu'il porte sur sa candidature, comme l'indique le Bulletin académique n° 479 du 4 janvier 2010. *"Je vous engage, en votre qualité de gestionnaire des ressources humaines, à veiller au bon déroulement de cette opération en explicitant votre choix aux personnels dont vous avez la responsabilité"*.

S'il y a désaccord, baisse injustifiée de l'avis du corps d'inspection par exemple, il faut le contester, en écrivant à l'IPR. Pensez à nous envoyer un double du courrier. La CAPA est prévue le mardi 22 juin pour les certifiés et jeudi 17 juin pour les CPE.

N'oubliez pas de nous renvoyer la fiche syndicale de suivi spéciale hors classe. Elle est téléchargeable sur le site du SNES www.snes.edu

Serge Pillé et Jean-Luc Giordani

Dernière minute : Suite à notre demande, les avis IPR et chef d'établissement seront consultables sur I-prof à partir du 14 mai.

Hors-classe agrégés

Le paritarisme, rempart contre la gestion arbitraire des carrières

Lors de la CAPA hors classe des agrégés du 29 avril 2010, nous avons réussi à limiter fortement le nombre de collègues les plus avancés dans la carrière qui étaient exclus de la promotion à la hors classe. La CAPN se tiendra du 29 juin au 1^{er} juillet. C'est elle qui fera la promotion.

Avant la CAPA, 86 % des collègues ayant plus de trois ans d'ancienneté dans le 11^e échelon étaient exclus de la promotion par un barème trop faible. Or seuls les collègues ayant atteint le 11^e échelon ont le bénéfice financier du passage à la hors classe. L'intervention des élus du SNES à la CAPA a permis de redescendre ce chiffre à 31 %. Si l'on retire les collègues étant passés récemment agrégés par liste d'aptitude, ce chiffre est ramené à 18 %.

Il reste que c'est l'esprit même de la note de service qu'il faut dénoncer. Dans son application, elle conduit à l'exclusion des collègues les plus âgés, ce que l'on tente de nous faire passer pour du mérite.

Ce qui est censé être une promotion sur l'ensemble de la carrière devient souvent l'évaluation de l'année. Les collègues en fin de carrière sont alors les oubliés du mérite alors que l'examen de leur dossier démontre qu'ils n'ont pas démerité, au profit de collègues plus jeunes qui ne tireront pas de bénéfice financier de leur passage à la hors classe avant plusieurs années.

En conséquence, plus d'un collègue sur deux part à la retraite sans avoir accédé à la hors classe, avec des répercussions financières sur sa pension.

L'exercice est donc à dénoncer sous ses deux aspects : l'économie budgétaire permise par la promotion des collègues qui n'en ont aucun bénéfice financier immédiat et l'individualisation des promotions

alors qu'il devrait s'agir d'une gestion collective des carrières et du corps au bénéfice de tous et non de quelques-uns.

L'accès à la hors classe est une part non négligeable de la revalorisation de nos carrières, de nos salaires et de nos pensions que nous revendiquons. L'action collective doit permettre de s'emparer de ces questions afin que tous les collègues ayant accompli une carrière complète puissent accéder à la hors classe.

Pour les élus agrégés : Nadine Baggioni-Lopez

Mutations intra Calendrier

18 mai

Groupe de travail des candidatures au mouvement spécifique

18-21 mai

Groupe de travail de vérification des barèmes et priorités médicales

A partir du 15 juin

Commissions d'affectation du mouvement intra

25 juin

Groupe de travail de révisions d'affectation

6-7 juillet et 24 août

Groupe de travail TZR

N'oubliez pas de nous envoyer votre fiche syndicale nous renseignant sur vos vœux pour que nous suivions votre dossier.

Congé formation

La formation professionnelle est un droit

Les opérations paritaires concernant le congé formation pour la rentrée 2010 ont eu lieu en mars et avril. Chaque demandeur a reçu un courrier l'informant de sa situation.

Après la ponction de quatre congés hors barème depuis 2007, le Recteur a pris la décision, pour des raisons purement comptables, de réduire encore le contingent alors que le nombre de demandes demeure stable : 1146 demandes cette année. Dans un premier temps, l'objectif était de réduire de 20% les possibilités d'accès au congé formation. Cela se serait traduit par une baisse de douze ETP c'est-à-dire environ quatorze congés de dix mois.

Face à l'opposition unanime des élus des personnels lors du groupe de travail et des CAPA, l'administration a reculé en partie. La baisse ne sera "que" de 7 % c'est-à-dire de quatre ETP !

Le droit individuel à la formation tout au long de la carrière est encore une fois attaqué alors que les besoins et les attentes de la profession demeurent très élevés.

Rappelons, une fois encore, que la réglementation prévoit l'attribution du congé à la troisième demande.

Le SNES demande le rétablissement du contingent et l'élargissement des possibilités d'accès au congé formation pour un véritable droit à la formation professionnelle.

Chantal Locher



Réforme de la voie technologique

Où le recteur parle de «tourisme pédagogique»...

La réforme annoncée de la voie technologique concerne les séries STI et STL pour septembre 2011 et un ajustement des séries STG et ST2S en 2012. Sans surprise, la logique qui prévaut au ministère est la même : inventer, dans la précipitation et sans concertation, des usines à gaz qui ne sont que l'alibi pédagogique de la suppression massive des postes et du renoncement à toute ambition de démocratiser l'accès aux qualifications. Enseignements généraux communs à toutes les séries, enseignements technologiques transversaux, abandon des conditions d'études indispensables aux méthodes spécifiques qui permettent la réussite des élèves de la voie technologique : tout contribue à dessiner une voie technologique qui ne jouera plus son rôle d'ascenseur social, qui, en tendant vers l'enseignement général, deviendra plus sélective. Dans l'esprit du gouvernement, le lycée n'a pour finalité que de répondre aux besoins économiques évalués à court terme : sélectionner les 50% d'une classe d'âge que le service public doit conduire à la Licence. Les autres ? Ce n'est pas l'affaire de l'Etat.

L'audience accordée par le Recteur à une délégation du SNES le 29 avril illustre cette improvisation : le Recteur n'est pas vraiment en mesure de répondre aux questions des personnels, sur les enseignements technologiques

transversaux par exemple, dont même l'Inspection avoue ne pas trop savoir de quoi il s'agit. Ou sur l'incidence du passage du seuil de dédoublement de 15 à 21 élèves pour les enseignements en atelier, qui ne tient aucun compte des infrastructures existantes, des conditions de sécurité et des transformations pédagogiques que cela implique. L'autonomie de l'établissement est sur ce point, comme sur tout ce qui touche à l'organisation des études, la panacée : c'est à elle qu'incombera le défi de la mise en œuvre et elle en sera seule comptable, classement des lycées à l'appui.

Il n'y a que des enseignants soucieux de transmettre des connaissances, porteurs d'un lycée qui se définit comme le lieu de la transmission d'une culture commune ambitieuse et égalitaire, pour penser que cette réforme conduit à faire du "tourisme pédagogique", selon le mot même du Recteur ! La réforme marchera si on change de paradigme, nous dit-on en substance. C'est-à-dire si on renonce à l'idée que c'est le savoir qui émancipe, et que le plus grand nombre y a droit. Ce n'est pas près d'arriver. La réforme de la voie technologique n'a pas reçu l'aval du CSE. Il faut continuer le travail d'information et de décryptage, il faut continuer à mobiliser, et desciller les yeux des parents, des lycéens, de l'opinion.

Caroline Chevé

SNES AIX - MARSEILLE N° 320 - Mai 2010

Publication du SNES Aix-Marseille

12, place du Général-de-Gaulle - 13001 Marseille - Tél. 04.91.13.62.80 - Fax 04.91.13.62.83

Directeur de publication : J. DRAGONI - Photos : Caroline Chevé

Imprimerie SEILPCA - 19, cours d'Estienne-d'Orves - 13001 Marseille - Tél. 04.91.57.75.00

Périodique inscrit CPPAP 0210 S 05476 - Dépôt légal : 19 février 2009 - ISSN 0395-384 X

Tiré à 6 500 exemplaires - Prix : 2 € - Imprimé sur papier certifié PEFC (forêts gérées de façon durable)

MERCREDI 26 MAI 2010

A l'occasion de son Assemblée Générale à 17 h le

Crédit Mutuel
Enseignant

vous invite à 18 h 30 à la pièce de théâtre

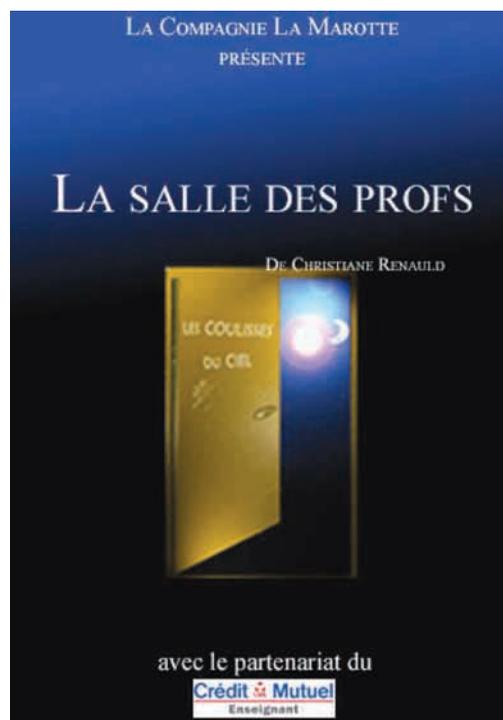
LA SALLE DES PROFS

(suivie d'un buffet)

Les profs sont des poètes
Les profs sont des artistes
Les profs sont des comédiens
La classe est leur théâtre
et la salle des profs les coulisses ...

*Adaptation et mise en scène Anne Durand
Compagnie La Marotte (www.la-marotte.com)*

Entrée gratuite sur réservation indispensable
au 0 800 009 140 (numéro vert)



Au WORLD TRADE CENTER
2, rue Henri Barbusse - 13001 Marseille